

**COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE
MONITORAT FEDERAL 1^{ER} DEGRE
EXAMEN DU 10 juillet 2009
EPREUVE DE LEGISLATION ET REGLEMENTS FEDERAUX
COEFFICIENT 2**



REGMF10709

Durée de l'épreuve : 75 min.

DOMINANTE THEORIQUE

Question 1 (2pts)

Quelles sont les différentes possibilités qui s'ouvrent à un MF°1 pour devenir BEESI° ? (expliquer succinctement les caractéristiques de chacune d'elles)

Formation modulaire : Inscription DDJS, formation par UF auprès d'un CREPS, stage en situation, délivrance d'un livret pédagogique, passage de l'examen complet

Formation complémentaire : MF1 datant de moins de 5 ans – pour les plus de 5 ans fournir une attestation d'activité bénévole signée par le DTN de la FFESSM, Inscription DDJS, formation complémentaire de 15 jours auprès d'un CREPS, allègement de l'examen (passage que du groupe A) conservation des notes MF1 après signature de celles-ci par le DTN

Question 2 (6pts)

Quelles sont les prérogatives du MF1° et qui les définites ?

Elles sont définies dans l'arrêté du 28 février 2008, codification de la partie réglementaire du [Code du Sport \(Articles A 322-71 à A 322-115 et leurs annexes\)](#).

De plus, le Moniteur fédéral 1° degré FFESSM peut :

- Signer les carnets de plongée.
- Valider les épreuves des brevets de plongeur niveau I à niveau III.
- Signer les aptitudes des candidats au brevet de plongeur autonome niveau IV capacitaire.
- Valider les qualifications de plongeur niveau V-directeur de plongée.
- Assumer les fonctions de Directeur de Plongée

D'autre part :

- Les moniteurs fédéraux 1er degré FFESSM peuvent être membres des jurys de niveau IV. Ils peuvent juger les épreuves du groupe 1 et en double les épreuves des groupes 2 et 3 avec le ou les moniteurs fédéraux 2ème degré FFESSM ou B.E.E.S. 2ème degré.
- Les moniteurs fédéraux 1er degré FFESSM peuvent être membres des jurys d'initiateur et juger à deux l'épreuve de mannequin, et en double l'épreuve de pédagogie avec le ou les moniteurs fédéraux 2ème degré FFESSM ou B.E.E.S. 2ème degré.

Enfin :

- Les MF1 peuvent être tuteurs de stages en situation pour candidats à l'initiateur de club

Cette compétence relève de la formation de cadres et elle nécessite donc des éléments de pédagogie au second degré. Trois filières sont possibles :

- participer à une formation initiale de préparation à l'initiateur de club (durée : 2 jours pleins ou 4 demi-journées fractionnées sur 1 mois maximum). C'est le Responsable de cette formation (MF2 ou BEES2 licenciés) qui valide cette participation et qui fournit le nom du MF1 à la CTR dont dépend ce MF1, aux fins d'archivage.
- participer à un stage CTR de formation de tuteurs (durée : 2 jours pleins). Ce stage est dirigé par un MF2 ou par un BEES2 licenciés ; le programme s'appuie sur le contenu de la formation initiale de préparation à l'initiateur de club.
- Participer à un stage initial de préparation au MF2 (durée : 6 jours pleins). C'est le Responsable de cette formation (instructeur fédéral) qui valide cette participation et qui fournit le nom du MF1 à la CTR dont dépend ce MF1, aux fins d'archivage.

- Valider l'attestation d'aptitude (UC 8) à l'épreuve de DTH (démonstration technique avec handicap) de 25 m, signée sur le livret pédagogique par, a minima, un moniteur MF1 ou BEES 1 licencié. La validité de celle-ci est de neuf mois
- Attester et valider les compétences 1,2, 3, 4 et 7 du RIFAP

Question 3 (2pts)

Que veut dire CTR ? Quel est son rôle au sein d'un comité régional ?

CTR= Commission Technique Régionale

La CTR au sein de la région met en œuvre la politique de la Commission Technique Nationale. Elle planifie tous les examens régionaux : N4, initiateur, MF1, les formations de Techniciens en inspection visuelle. Elle peut être déléguée de la CTN pour organiser un stage initial et final MF2.

DOMINANTE PRATIQUE

Question 4 (4pts)

En tant que MF1°, vous êtes chargé d'organiser un programme de formation dans votre club pour une famille de futurs plongeurs afin qu'ils puissent partir plonger en vacances en Martinique. La famille est composée :

- Des parents âgés de 40 ans
- 1 fils de 17 ans (déjà Niveau 1)
- 1 fille de 12 ans
- 1 fils de 10 ans

Quelles formations allez-vous envisager pour chacune des personnes ?

Quelles sont les démarches administratives que vous devez mettre en place avant de commencer la session ?

(Il est fortement conseillé de répondre à cette question à l'aide du tableau suivant)

Age	Formation	Licence	Certif médical	Autorisations
10 ans	Plongeur BZ, AR ou OR	Jeune (papier ou internet)	Médecin fédéral ou spécialisé, périodicité prévue par médecin, AT éventuel	- Des parents ou tuteur
12 ans	Plongeur BZ, AR ou OR	Jeune (papier ou internet)	Médecin fédéral ou spécialisé, périodicité prévue par médecin, AT éventuel	- Des parents ou tuteur
	N1	Jeune	Idem + sur classement N1	- Des parents ou tuteur - Du président du club - Du moniteur - Demande de l'enfant
17 ans	N2	Jeune	Médecin du sport- hyperbare-fédéral, non contre indication plongée, 1 an	- Des parents ou tuteur
Adultes	N1	Adulte	Idem	Aucune

Question 5 (6pts)

En tant que MF1, vous êtes en charge de la plongée de l'après-midi : choix du site (caractéristiques), profondeur du mouillage et profondeur maximum du site et pourquoi

Au programme voilà les plongeurs et encadrant de l'après-midi :

2 Plongeurs OR

1 Niveau 2 de 17ans

2 Niveaux 2 ayant 25 et 40 ans et venant de débarquer la veille en Martinique

4 Niveau 3

3 adultes en début formation N1

2 Baptêmes un de 10 ans et un de 16 ans

Pour cela vous disposer (en plus de vous) de :

1 E1

1 N4

2 E2

Etablissez la feuille de palanquée avec les profondeurs maximum autorisées, précisez votre situation au sein de cette feuille de palanquée (attention au faute de sécurité, réfléchissez)

Le MF1 reste en sécurité surface et en profite pour donner un coup de main à la préparation des baptêmes sachant de plus que c'est 2 enfants

Choix du site Riche en variété pour les baptêmes	Profondeur du mouillage 3 m maximum (baptême enfant 10 ans)	Profondeur maximum du site 60 m maximum (présence de niveau 3)
--	---	--

Guide	E1	Guide	E1	Guide	N4
Plongeur	Baptêmes 10 ans	Plongeur	Baptêmes 16 ans	Plongeur	Plongeur OR
Temps	20' max	Temps	20' max	Plongeur	Plongeur OR
Profondeur maximum	3 m	Profondeur maximum	6 m	Plongeur	Niveau 2 (17ans)
				Temps	40' max
				Profondeur maximum	10 m

Guide	E2	Guide	E2	Guide	Autonome
Plongeur	Adulte TN1	Plongeur	Niveau 2 – 25 ans	Plongeur	Niveau 3
Plongeur	Adulte TN1	Plongeur	Niveau 2 – 40 ans	Plongeur	Niveau 3
Plongeur	Adulte TN1	Temps	60' max	Temps	60' max
Temps	50' max	Profondeur maximum	20 m (réadaptation)	Profondeur maximum	60 m si le site le permet
Profondeur maximum	6 m maximum en formation ensuite 10 m maximum exploration débutN1				

Guide	Autonome
Plongeur	Niveau 3
Plongeur	Niveau 3
Temps	60' max
Profondeur maximum	60 m si le site le permet